

PIECES A FOURNIR 1^{ère} INSCRIPTION AU CUFR

AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
97660 DEMBENI

JOINDRE ET/OU PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT

- La fiche d'inscription éditée depuis scolaweb, dûment complétée, datée et signée
- La photocopie et l'**original** du relevé de notes du Baccalauréat 2019
- La photocopie et l'**original** du diplôme du Baccalauréat pour les bacheliers antérieurs à 2019, ou le titre étranger admis en équivalence
- L'attestation de versement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à effectuer en ligne sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr à partir du 1^{er} juillet 2019. Cette attestation concerne aussi les étudiants boursiers.
- 2 photos d'identité récentes, de face et tête nue (*format carte d'identité*)
- La photocopie et l'**original** de votre carte d'identité recto-verso, ou passeport, en cours de validité
- La photocopie et l'**original** de l'attestation de l'assurance responsabilité civile portant mention de **l'identité de l'étudiant** couvrant intégralement l'année universitaire 2019-2020
- La photocopie et l'**original** du justificatif du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense, à défaut l'attestation de recensement
- **Étudiants boursiers** : Joindre la notification d'attribution conditionnelle de bourse (original + 1 photocopie qui restera dans votre dossier) pour l'année universitaire 2019-2020. La présentation de l'avis d'attribution conditionnelle permettra une exonération des droits d'inscription. En l'absence de cet avis, l'étudiant devra payer la totalité des droits.
- **Étudiants non-boursiers** : Prévoir impérativement le paiement des frais d'inscription (espèces ou carte bancaire) dont le montant vous sera spécifié lors de votre inscription (en attente de la décision ministérielle)
- **Étudiants étrangers (hors Union Européenne)** : Présenter l'original et une photocopie du titre de séjour ou du récépissé en cours de validité.

Cas Particuliers selon votre situation :

- ☞ **Pour les étudiants mineurs** : "*Une autorisation parentale d'inscription*" à renseigner au dos de la fiche d'urgence. Sans ces documents votre inscription ne peut être réalisée
- ☞ **Pour les étudiants de CPGE** : inscription cumulative ; fournir un certificat de scolarité du lycée ou la carte d'étudiant
- ☞ **Étudiants salariés** : L'original et une photocopie du contrat de travail couvrant sans interruption la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (60 heures par mois ou 120 heures par trimestre minimum).
- ☞ **Étudiants s'inscrivant dans 2 universités** : Le préciser au moment de l'inscription
- ☞ **Étudiants en situation de handicap** : à signaler au moment de l'inscription



**TOUTE PIÈCE MANQUANTE ENTRAÎNERA LE REFUS DU DOSSIER
VOUS DEVREZ REPRENDRE UN RENDEZ-VOUS**